

Lyon, le 15 février 2009.

Monsieur le Recteur,

Parmi tous les dossiers à l'origine des mouvements de grève à l'université, la réforme de la formation et du recrutement des professeurs joue un rôle important. Cette réforme est violemment rejetée par l'ensemble de la communauté universitaire, et ce pour des raisons sociales, organiques et techniques. À l'appel de la Coordination nationale de mobilisation, nous saisissons la date du 15 février pour ne pas remettre les maquettes de masters sur les métiers de l'enseignement et expliquer les aspects négatifs de cette réforme.<sup>1</sup>

La première source de critiques, profondes, est d'ordre social. Elle est liée au recul d'un an de la date du concours, sans allongement de la formation.<sup>2</sup>

Il nous semble clair que les économies ainsi réalisées<sup>3</sup> sont une des toutes premières motivations du projet de réforme. Les annonces relatives aux bourses<sup>4</sup> et les quelques « gratifications » promises à ceux qui auraient la chance de bénéficier d'un stage ne démentent pas les inquiétudes exprimées par la CPU le 5 janvier.<sup>5</sup> Ainsi la prise en charge du coût de la formation par la collectivité, qui a longtemps été un gage d'excellence du recrutement et une occasion de mixité sociale, est abandonnée. Ce coût reposera maintenant sur les épaules des futurs enseignants, ce qui instaure de fait une sélection sociale inacceptable.

De plus, nombreux sont ceux qui craignent que la réforme ne conduise à la précarisation du métier d'enseignant par la création d'un vivier de diplômés d'un master « enseignement » n'ayant pas réussi le concours (les reçus-collés), lesquels pourront être employés en CDD pour mettre en place le service minimum dans les écoles, faire des remplacements, etc. Loin de proposer une revalorisation du métier d'enseignant, cette réforme annonce au contraire sa précarisation.

Globalement, elle témoigne du renoncement de l'État à sa mission de service public.

La deuxième source de critiques concerne l'affaiblissement inévitable de la partie professionnelle de la formation, du fait de la suppression de l'année de stage en alternance. Au lieu de suivre des classes en responsabilité tout au long de l'année, ce qui représente au minimum 200 heures devant les élèves en plus du travail de préparation et des tâches administratives, les futurs professeurs auront au mieux 108 heures de stage (de présence dans l'établissement ? en classe ?). La portée de ces nouveaux stages *a minima* est encore limitée par le calendrier du concours. Dans le deuxième semestre de M2 se cristallise la tension entre préparation au concours, préparation au métier et rédaction du mémoire. En effet, les étudiants devront simultanément se préparer à deux épreuves orales, faire un stage et rédiger un rapport : c'est

---

<sup>1</sup> Ce n'est pas pour autant que la plateforme de revendications portant sur les autres dossiers d'actualité est abandonnée. Voir <http://universitesenlutte.wordpress.com/2009/02/11/motions-votees-par-la-coordination-nationale-du-11-fevrier-2009-a-paris-viii/>.

<sup>2</sup> Les différences sont la délivrance d'un diplôme et la suppression de la formation rémunérée.

<sup>3</sup> En 2008, pour 9475 admis dans le primaire et 8453 dans le secondaire par les concours externes, dont le salaire revient environ à 32000 euros par an (coût employeur), cela représente entre 500 et 600 millions d'euros. Comme les stagiaires effectuent environ un tiers de service, ce seraient 12000 postes économisés.

<sup>4</sup> Dans l'hypothèse maximale de 12000 bourses à 2500 euros par an, cela représente 30 millions d'euros, montant dérisoire par rapport au précédent.

<sup>5</sup> « D'aucuns disent que les économies induites par la suppression de l'année de stage salarié seraient la motivation principale de cette réforme, expliqueraient à la fois la précipitation et l'incohérence du calendrier, seraient en somme la "clé" de cette réforme. » Source : [http://www.cpu.fr/uploads/tx\\_publications/CPU\\_Lettre\\_ouverte\\_N\\_Sarkozy\\_5-01-09.pdf](http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/CPU_Lettre_ouverte_N_Sarkozy_5-01-09.pdf).

très difficilement tenable, et on voit bien ce qui risque d'être sacrifié. À quoi bon s'investir dans un stage si cela coûte la réussite au concours ?

L'entrée dans le métier aujourd'hui est difficile, malgré l'année de mise en situation réelle. Elle serait encore plus problématique pour des professeurs qui auraient d'emblée un service complet après seulement quelques heures de stage. Et l'état actuel de la formation continue<sup>6</sup> ne laisse aucun espoir de compenser le déficit de formation.

La formation professionnelle pâtirait de la réforme proposée, mais la formation disciplinaire et didactique serait une autre victime. À l'oral ne subsisterait plus qu'une seule épreuve partiellement disciplinaire : le niveau d'exigence va donc mécaniquement baisser. De plus, l'autre épreuve d'oral, dont la pertinence est très discutable, porterait sur un programme indéterminé. Les candidats qui la prépareront auront d'autant moins de temps à consacrer à l'acquisition de compétences disciplinaires. En leur absence, on peut redouter qu'il s'agisse purement et simplement de bachoter un *novlangue* administratif sans lien avec le métier.

Enfin, la mise en place technique de cette réforme est un désastre. Les conditions dans lesquelles les maquettes devaient être élaborées sont inacceptables, en particulier en raison d'un calendrier intenable<sup>7</sup>. Certes, dans ces documents non remis, il y avait autant de cases qu'il le fallait, mais une grande partie de ces cases sont restées vides, faute des informations nécessaires (programmes des concours, par exemple). On se demande quel sens pourrait avoir l'évaluation de maquettes aussi virtuelles par l'AERES. Le report de la date limite de dépôt annoncé *in extremis* par l'AERES illustre du reste l'absence de sérieux et de réflexion avec laquelle la réforme est menée : suite au report d'un mois et demi de la date limite de remise des maquettes, les experts auraient à présent deux semaines pour les évaluer. C'est peu crédible !

À propos des stages, le communiqué de presse des deux ministères daté du 15 janvier constitue un *casus belli*. En effet, les éléments d'information concernent les durées maximales, alors qu'il s'agirait plutôt de garantir des durées minimales. De plus, le nombre de stages proposés est très en-dessous des besoins. En 2008, il y avait 60000 candidats présents aux écrits des concours externes du secondaire<sup>8</sup>, et 45000 dans le primaire<sup>9</sup>. Ces chiffres doivent être comparés aux 40000 stages de M2 en responsabilité qu'annonce ce communiqué,<sup>10</sup> lesquels représentent deux stages pour cinq étudiants potentiels. La plupart des professeurs n'auront donc sans doute jamais eu de mise en situation. Au niveau local, les relations entre les universités lyonnaises et le rectorat sur ce dossier sont dans un état embryonnaire. Qui plus est, pour l'année 2009-2010, si de « nouveaux » stages devaient être mis en place dès 2009-2010, ils devraient coexister avec les stages habituels de deuxième année d'IUFM.

Au total, la mise en place des stages selon le schéma prévu constituerait un net recul de la formation professionnelle, et l'on voit que ni les universités, ni les services académiques ne seraient en mesure de l'assurer.

---

<sup>6</sup> À ce sujet, l'Académie des sciences pointait en novembre 2007 « le caractère totalement inadéquat des dispositifs actuels, fondés soit sur une désignation par les corps d'inspection, soit sur un volontariat ne touchant qu'une faible fraction des enseignants, et offrant des stages dont la qualité scientifique laisse souvent à désirer. »

<sup>7</sup> Annonce de la réforme en juin, circulaire décrivant les concours à la mi-octobre, contenu des épreuves donné sans programme précis sous forme de documents de travail vers le 10 décembre, maquettes à rendre mi-février, mise en place en septembre.

<sup>8</sup> Source : <http://www.education.gouv.fr/cid5542/regards-statistiques.html>.

<sup>9</sup> Source : <http://www.education.gouv.fr/cid22782/regards-statistiques.html>.

<sup>10</sup> À qui il faut ajouter 50000 stages d'observation en M1.

D'autres problèmes techniques se posent, comme le redoublement des reçus-collés, ou l'autorisation d'inscrire en M2 des étudiants ayant échoué dans un M1 « disciplinaire » et souhaitant se réorienter vers les concours d'enseignement, ou encore la rémunération des maîtres de stage... Ces problèmes semblent hélas bien insignifiants par rapport aux précédents.

Non content de proposer une réforme à la hussarde, pleine de contradictions internes, manifestement contraire à l'objectif affiché de qualité de la formation, sans concertation avec les institutions et les personnes chargées de la mettre en place, le ministère pratique une communication qui est une série d'insultes et de mensonges.<sup>11</sup> Cela montre le mépris dans lequel sont tenus formateurs et futurs professeurs. Le ministre de l'éducation nationale est allé jusqu'à expliquer qu'il n'avait pas besoin des universitaires pour recruter et former 14000 professeurs<sup>12</sup> dès 2010. Ce genre de réaction est inqualifiable.

En l'état actuel de la réforme et du climat, ni les manœuvres dilatoires, ni les aménagements à la marge ne parviendront à apaiser la communauté universitaire. Pour toutes ces raisons, nous exigeons le retrait de cette contre-réforme dite de « mastérisation ». (Redisons-le nettement : cette revendication portant sur la réforme de « mastérisation » ne se substitue pas à la plateforme<sup>13</sup> de la Coordination nationale.)

Il est certainement nécessaire d'améliorer la formation des professeurs. Il n'est pas urgent de la détruire.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Jérôme Germoni (Université Lyon 1) et Charles Hadley (Université Lyon 3),  
pour la coordination de la mobilisation de Lyon.

---

<sup>11</sup> Deux mots extraits du communiqué du 15 janvier : *désormais* et *gratification*. « Désormais » la formation des professeurs se ferait à Bac+5 : il y a près de vingt ans que c'est le cas, même si elle n'est pas sanctionnée par un diplôme ! Pour leurs stages en responsabilité, les stagiaires recevraient une « gratification », un pourboire en guise de salaire.

<sup>12</sup> Ce nombre est à comparer aux 18000 admis aux concours externes de 2008 et aux 15600 postes ouverts en 2009 : un nouveau nombre lancé au hasard ou une nouvelle source d'inquiétude ? Sources : voir les notes 8 et 9, <http://www.education.gouv.fr/cid4437/postes-offerts-aux-concours-du-premier-degre.html> et <http://www.education.gouv.fr/cid4605/postes-offerts-aux-concours-du-second-degre.html>.

<sup>13</sup> On trouve la liste de ces revendications sur la page <http://universitesenlutte.wordpress.com/2009/02/11/motions-votees-par-la-coordination-nationale-du-11-fevrier-2009-a-paris-viii/>.